



Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 8 novembre 2022 – 20h00

Etaient présents : Mr ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, Mr MARAIS Jean-Claude, Mr LARDON Damien, Mrs CISSE Emmanuel, DESCHOOLMEESTER Denis, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, VÉRITÉ Mickaël, Mmes LE BRETON Carole, TOUCHARD Annabelle, VAILLANT Mikaëla, FOUGERAY Sandrine, RAGOT Christelle, POITOU Céline.

Étaient absents excusés : Mr HUBERT Jean-Paul (procuration à Mr ESNAULT), Mr GUILLIN Benoît (procuration à Mr DESCHOOLMEESTER Denis), Mme MOISE Tania (procuration à Mme PLANCHON Anne France), Mme GARNIER Christelle.

Secrétaire de séance : Mme VAILLANT Mikaëla.

Convocation et affichage : 26 octobre 2022.

Membres en exercice : 19 présents : 15 votants : 18

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 4 octobre 2022.

TARIFS LOCAUX 2023 : CIMETIERE

La délibération **D66/2021** du **07/12/2021**, indiquait les tarifs à compter du **1^{er} janvier 2022**, tarifs en vigueur.

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint rappelle que depuis 2022, les taxes de dépôt d'urne et de dispersion de cendres ont été supprimées (Loi du 29 décembre 2020).

La commission des finances qui s'est réunie le 18 octobre 2022, propose pour 2023 une augmentation de 5% des tarifs :

	Tarifs 2022	Tarifs proposés 2023
CONCESSION DE TERRAIN		
Cinquantenaire 2m2	284€	298 €
Trentenaire 2m2	171 €	179€
CONCESSION DE COLUMBARIUM		
Trentenaire	321 €	337 €
CAVURNE		
Trentenaire	374 €	392 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** l'augmentation de 5 % des tarifs du cimetière pour l'année 2023.
- ✓ **ADOpte** les tarifs ci-dessus proposés pour 2023.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La délibération **D67/2021 du 07/12/2021** indiquait les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs en vigueur (Pas de modification de tarifs depuis de 2017).

La commission des finances propose de conserver les tarifs pour 2023.

- Pour les camions d'outillage (parking terrain de tennis) **52 €/l'occupation**,
- Pour les commerces ambulants dans le centre bourg :

5€ pour la consommation d'électricité
Gratuit si pas de consommation d'électricité

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint rappelle que les autres occupations du domaine public restent gratuites (étalage, terrasse, cirque...).

D'une part, toute occupation du domaine public doit être demandée en mairie (commerce ambulant, terrasse, étalage, stationnement de camion de déménagement, entrepôt de matériaux...),

Et d'autre part, toute vente ambulante (sur domaine public ou privé) (assimilée à une vente au déballage) doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** de conserver les tarifs ci-dessus proposés pour l'année 2023.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 : ANIMAUX

La délibération **D68/2021 du 07/12/2021** indiquait les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs en vigueur (Tarifs depuis le 1^{er} janvier 2018).

La commission des finances propose pour 2023 de conserver les tarifs.

Tarifs de capture d'animaux par les services communaux :

- **50 €** par animal et par intervention débutée pour la capture de petits animaux tels que chiens, chats, ovins (moutons), caprins (chèvres) ...
- **150 €** par animal et par intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, bovins, porcins...).

Tarif de transport par les services communaux :

- **50 €** par transport de chiens et chats à la fourrière du Mans (pour le dépôt, ou la reprise des animaux).

Tarifs de frais de garde

- **10 €** par jour par animal en cas de dépôt dans un enclos, frais pour nourrir et abreuver les animaux.

De plus, le conseil municipal avait décidé de facturer au propriétaire les frais réels depuis 2018, dès lors qu'il sera identifié :

- Les frais de garde à la fourrière du Mans (seulement les chiens et chats), actuellement 10€/nuit, (le délai maximum est de 8 jours),
- Les frais éventuels d'identification (tatouage ou puce),
- Les frais de vétérinaire (stérilisation, euthanasie...),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** de conserver les tarifs ci-dessus proposés pour l'année 2023.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 :TAXE D'AMENAGEMENT

La délibération **D 69/2021 du 07/12/2021** indiquait les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs en vigueur.

La commission des finances propose pour 2023 de maintenir le taux et l'exonération.

- Taux de la Taxe d'Aménagement = 3 % (depuis 2014),
- Exonération à 100 % des abris de jardins soumis à déclaration préalable de moins de 20 m². (**Délibération valable à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2024**).

Taxes perçues pour information :

- ❖ Au 31/12/2019 : 5 078.14 €
- ❖ Au 31/12/2020 : 14 059.96 €
- ❖ Au 03/11/2021 : 13 164.84 €
- ❖ Au 04/10/2022 : 6 227.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** de conserver le taux et les exonérations ci-dessus proposés pour l'année 2023.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RACCORDEMENT

La délibération **D 70/2021 du 07/12/2021** indiquait les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs en vigueur.

- 1 300 € pour le réseau existant,
- 2 500 € pour le réseau neuf,

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe des tarifs de raccordement des villages proches et similaires :

Torcé en Vallée : 5 000€ pour une construction neuve et 1 000€ pour une construction existante,
Thorigné sur Due : 725€ en lotissement et 2 000€ hors lotissement,
Lombron : 1 600€ dans tous les cas,
Sainte Corneille : 3 000€ pour une construction neuve et 1 000€ pour une construction existante,

La commission des finances propose pour 2023 les tarifs suivants :

- 1 500 € pour le réseau existant soit une augmentation de 16%,
- 3 000 € pour le réseau neuf soit une augmentation de 20%,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** les propositions de la commission de finances ,
- ✓ **VOTE** les tarifs ci-dessous :
 - 1 500 € pour le réseau existant ,
 - 3 000 € pour le réseau neuf.

Vote : Pour 16 , Contre 2.

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Contre et pouvoir de Mme MOISE Tania : Contre
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour
 Mme LE BRETON Carole : Pour
 Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
 Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
 Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
 Mr VERITE Mickael : Pour
 Mme RAGOT Christelle : Pour
 Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Pour la part communale 2023, la commission de finance propose :

- Aucune augmentation pour l'abonnement,
- Une hausse de 4 % pour la consommation.

		ACTUEL						PROPOSITION COMMISSION			
	volume	prix m3 01/03/2022	prix 120m3 01/03/2022	prix m3 01/03/2023 si augmentation 2%	prix 120m3 01/03/2022	prix m3 01/03/2023 si augmentation 3%	prix 120m3 01/03/2023	prix m3 01/03/2023 si augmentation 4%	prix 120m3 01/03/2023	prix m3 01/03/2023 si augmentation 5%	prix 120m3 01/03/2023
PART DELEGATAIRE			101,264		101,264		101,264		101,264		101,264
abonnement			23,84		23,84		23,84		23,84		23,84
consommation	120	0,6452	77,424	0,6452	77,424	0,6452	77,424	0,6452	77,424	0,6452	77,424
PART COMMUNALE			114,2203		116,1951		117,1825		118,1699		119,1573
abonnement		15,48	15,48	15,48	15,48	15,48	15,48	15,48	15,48	15,48	15,48
consommation	120	0,8228	98,7403	0,8393	100,7151	0,8475	101,7025	0,8557	102,6899	0,8640	103,6773
ORGANISMES PUBLICS			18		18		18		18		18
modernisation du réseau de collecte	120	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18
TOTAL HT			233,48		235,46		236,45		237,43		238,42
tva		10%	23,35	10%	23,55	10%	23,64	10%	23,74	10%	23,84
TOTAL TTC			256,83		259,01		260,09		261,18		262,26
PRIX TTC M3/120M2			2,14		2,16		2,17		2,18		2,19

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe des tarifs des villages proches et similaires :

- Torcé en Vallée :
 Consommation : part collectivité : 0.68HT
 Abonnement : 11 HT pour un an
- Thorigné sur Due :
 Consommation : part collectivité : 1.00 HT
- Lombron :
 Consommation : part collectivité : 0.40HT
 Abonnement : 13.20 HT pour un an
- Sainte Corneille :
 Consommation : part collectivité : 1.33HT
 Abonnement : 25.91 HT pour un an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** de maintenir la part fixe (l'abonnement) soit 15.48 € / an,
- ✓ **D'AUGMENTER** de 4 % la part proportionnelle (la consommation) soit de 0.8228 à 0.8557 €

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme POITOU Céline : Pour

Recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés (Données RPQS) :

	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets pour le Délégataire	Redevances : 41 425 € Travaux : 3 351 € Autres : 125 €	Redevances : 33 512 € Travaux : 1 377 € Autres : 113 €
Produits nets pour la collectivité	Surtaxe (VEOLIA) : 44 564 € Recettes collectivité (dans le compte admini) : 42 033 € PFAC : 6 400 €	Surtaxe (VEOLIA) : 36 771 € Recettes collectivité (Dans le compte admini) : PFAC :

TARIFS LOCAUX 2023 : LOYERS COMMUNAUX :

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe des loyers des logements communaux qui sont établis en fonction de l'entrée dans les lieux et du coût de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (indice trimestriel)

LOCATAIRE	Adresse	Echéance	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
LEBRETON Sébastien	5 place st pierre	15-févr	310,54 €	313,81 €	319,28 €	322,32 €	322,96 €	328,16 €
PAINSET Julien	5 place st pierre	15-févr						300,00 €
PEAN Gérard	4 rue des Tisserands	15-juil	382,84 €	386,87 €	393,61 €	397,36 €	398,15 €	404,56 €
ROLLE Xavier	5 place st pierre	01-avr	150,00 €	151,58 €	154,22 €	155,69 €	156,00 €	158,51 €
RICHARD Martine	5 place st pierre	01-avr	150,00 €	151,58 €	154,22 €	155,69 €	156,00 €	158,51 €
Sarthe Habitat	22 rue Gambetta	année baïl emphytéotique	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €

LOYER DU CABINET MEDICAL A PARTIR DU 1 JANVIER 2023

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint rappelle la mise en place d'une convention de mise à disposition gratuite du local, 5 place Saint Pierre, pour le médecin jusqu'à fin 2022.
Au 1^{er} janvier 2023, il faudra établir un bail professionnel et décider d'un loyer

La commission des finances propose un loyer à 315 € mensuel.

La commission s'est interrogée sur la possibilité qu'un agent communal puisse faire le ménage auprès d'un privé, en l'espèce le médecin. Si oui, peut-on lui facturer la prestation ?

Selon le Service juridique SVP, deux articles du Code de la fonction publique peuvent intervenir dans ce cadre : (pas de jurisprudence à ce sujet).

Article L512-8 : « La mise à disposition du fonctionnaire est possible auprès : 4° Des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes » ;

Article L512-15 : « La mise à disposition donne lieu à remboursement ».

Il est possible de considérer que les élus mettent en œuvre une politique territoriale de lutte contre la désertification médicale dans sa commune et dans ce cadre, un agent peut être mis à disposition du cabinet médical. Mais cette mise à disposition doit être facturée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un représentant à signer le bail professionnel au profit de Mme Laia TXASKO preneuse du bail,
- ✓ **DIT** que le bail porte sur le local sis 5 place Saint Pierre 72370 Le Breil sur Mérize,
- ✓ **DIT** que le loyer mensuel est de 315 €,
- ✓ **DIT** que la durée du bail est de 6 ans (le minimum légal),
- ✓ **DIT** que des charges de nettoyages seront proposées au tarif de 20€/H.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme POITOU Céline : Pour

TARIFS LOCAUX 2023 : SALLE POLYVALENTE

La délibération **D. 72/2021 du 07/12/2021** indiquait les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs en vigueur.

La commission des finances propose pour 2023 une augmentation de 10% des tarifs.

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint rappelle les diverses spécificités votées, actuellement en vigueur.

A compter du	libellé	Réf délibération
08/11/2011	caution de 1 000 € pour les particuliers	43.8.2011
27/02/2014	Forfait 50 € non-respect consignes tri des déchets	2014/D16
27/02/2014	Forfait 25€/heure en cas de mauvais nettoyage	2014/D16
27/02/2014	Facturation au locataire de toute dégradation de matériel selon le tarif de remplacement de celui-ci	2014/D16
16/06/2015	Location de la sono aux associations hors communes pour lotos ou concours de cartes 50€	D34/2015
03/11/2015	Caution de 300 € pour l'utilisation de la sono	57/2015
03/11/2015	caution de 1 000 € pour les associations	57/2015
01/01/2017	Acompte de 20% du montant de la location	D51/2016
01/01/2017	Forfait (exceptionnel) 30€ utilisation (environ 3h sans cuisine) de la salle la veille de la location, pour des demandes d'organisation justifiées, soumis à l'appréciation du Maire ou de l'Adjoint	D51/2016

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint indique :

- Qu'il y a eu 48 locations en 2022,
- Qu'il y a 25 réservations pour 2023 : 12 locations d'associations de la commune + 2 locations de particuliers de 2 jours +11 locations d'associations hors communes. Il rappelle que le vidéoprojecteur sert uniquement pour les réunions communales, communautaires, pour la France Services et l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **CONSERVE** les diverses spécificités citées ci-dessus,
- ✓ **DECIDE** d'augmenter de 10% les tarifs et de rendre homogène les tarifs de locations dit « Hors commune - 1 jour – location concours de cartes- loto avec Hors commune - 1 jour - location du particulier »
- ✓ **VOTE** les tarifs suivants :

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

COMMUNE

1 jour

ASSOCIATIONS	Salle	Cuisine
Bals	5	OUI
Vin d'Honneur	5	NON
Galette des rois	5	OUI
Concours de cartes, Lotos	5	OUI
Banquet, Repas dansant	5	OUI

2022	proposition 2023		
TTC	HT	TVA	TTC
141,00 €	129,25 €	25,85 €	155 €
Gratuit			
Gratuit			
141,00 €	129,25 €	25,85 €	155 €
300,00 €	275,00 €	55,00 €	330 €

2 jours

1 jour

PARTICULIERS	Salle	Cuisine
Location avec cuisine	5	OUI
Location sans cuisine	5	NON
Vin d'Honneur	5	NON
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON

2022	proposition 2023		
TTC	HT	TVA	TTC
300,00 €	275,00 €	55,00 €	330 €
201,00 €	184,25 €	36,85 €	221 €
141,00 €	129,25 €	25,85 €	155 €
101,00 €	92,58 €	18,52 €	111 €

2022	proposition 2023		
TTC	HT	TVA	TTC
552,00 €	506,00 €	101,20 €	607 €
387,00 €	354,75 €	70,95 €	426 €
189,00 €	173,25 €	34,65 €	208 €

HORS COMMUNE

1 jour

PARTICULIERS / ASSOCIATIONS	Salle	Cuisine
Location avec cuisine	5	OUI
Location sans cuisine	5	NON
Vin d'Honneur	5	NON
Concours de cartes, Lotos	5	NON
Concours de cartes, Lotos	5	OUI
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON

2022	proposition 2023		
TTC	HT	TVA	TTC
451,00 €	413,42 €	82,68 €	496 €
301,00 €	275,92 €	55,18 €	331 €
210,00 €	192,50 €	38,50 €	231 €
218,00 €	275,83 €	55,17 €	331 €
*****	317,50 €	63,50 €	381 €
151,00 €	138,42 €	27,68 €	166 €

2022	proposition 2023		
TTC	HT	TVA	TTC
826,00 €	757,17 €	151,43 €	909 €
571,00 €	523,42 €	104,68 €	628 €
284,00 €	260,33 €	52,07 €	312 €

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme POITOU Céline : Pour

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Sur proposition de la commission des finances du 18 octobre 2022 et après en avoir délibéré le Conseil municipal, l'unanimité des présents et représentés,

✓ **DECIDE** de maintenir les critères votés le 3 novembre 2015 pour l'octroi des subventions 2023 aux associations extérieures de la commune, à savoir :

○ Associations sportives : (l'activité ne doit pas être présente sur la commune),

- Montant 5€/adhérent de la commune du Breil sur Merize.
- Aide majorée de 20 % si intervention gratuite dans les écoles sur le temps scolaire ou extra-scolaire
- Plafond : 100 € ou 120 € si aide majorée

○ Autres associations : pas de subventions accordées, excepté

- L'association cantonale du comice agricole,
- La Prévention Routière,
- Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF),
- Le Centre Communal d'Action Sociale du Breil-sur-Merize verse une subvention à l'association SARTH'72 (Service d'Aides Rurales par des Travailleurs Handicapées).

✓ **DECIDE** de voter les subventions suivantes pour 2023 :

Associations communales		Vote budget 2021	Versé 2021	Vote budget 2022	Versé 2022	Demandé 2023	Voté 2023
culturelle	Comité des Fêtes	-	-	300,00	300,00	300,00	300,00
	Société Musicale	500,00	500,00	200,00	200,00	250,00	250,00
	Majorettes (Cne 120€; dpt 150€; CA 200€ = 470 €)	120,00	120,00	120,00	120,00	500,00	120,00
	Amicale Sapeurs-Pompiers	-		200,00	200,00	200,00	200,00
	Generations Mouvement	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
	Brudeuses Breilloises					100,00	100,00
	UNC AFN	100,00	100,00	100,00	100,00	150,00	100,00
	Art et Expressions	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Familles Rurales	-		240,00	240,00	240,00	240,00
	UACB (Union Commerçants/Breil)	100,00	100,00	-	-	200,00	200,00
sportive	USB Football	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
	Tennis du Breil (ATB)			100,00	100,00	160,00	100,00
	Club de Gymnastique volontaire	300,00	300,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Gym loisirs	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
scolai	Coopérative Scolaire Ecole de la Merize (OCCE)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	APE Ecole du breil	100,00	100,00	100,00	100,00	150,00	100,00
autres subventions*							
Comité des fêtes animation 13 juillet							
Comité des fêtes animation repas des anciens							
* sur présentation factures acquittées/limite 50% frais engagés							
TOTAL		3 875,00	3 500,00	4 185,00	4 160,00	4 330,00	4 390,00
* sur présentation de justificatifs							
associations sportives et autres extérieures							
MJC Connerre Handball							
Intens&dances (10 adhérents)							
Roller connerre (5 adhérents)							
Tennis connerre (16 adhérents)							
Les petits pieds (Montfort)							
* sur présentation de justificatifs / TOTAL hors commune							
TOTAL SUBVENTION CNE & HORS COMMUNE		4 344,20 €	3 969,20 €	4 185,00 €	4 589,20 €	4 815,00 €	4 665,00 €
Cantine Scolaire du Breil							
TOTAL GENERAL		15 644,20 €	15 269,20 €	6 185,00 €	6 589,20 €	21 815,00 €	21 665,00 €

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour
 Mr JUGE Didier : Pour
 Mme LE BRETON Carole : Pour
 Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
 Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
 Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
 Mr VERITE Mickael : Pour
 Mme RAGOT Christelle : Pour
 Mme POITOU Céline : Pour

CREDITS SCOLAIRES 2023

Vu la demande de l'école réceptionnée en mairie en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

✓ **DECIDE** les crédits scolaires suivants :

Type	voté 2021	plafond	voté 2022	plafond	Voté 2023	plafond
fournitures scolaires	30 €/enfant	181 élèves (5 430 €)	30 €/enfant	184 élèves (5 520 €)	30 €/enfant	185 élèves (5550)
manuels scolaires	5 € / enfant	124 enfants (620 €)	Pas de demande en 2022		Pas de demande en 2023	
voyage scolaire	14€/enfant	181 enfants (2 534€)	14€/enfant	182 enfants (2576€)	14€/enfant	185 enfants (2590€)
					Transport:(5000-2590) =2410	
pharmacie	100 €		100 €		100 €	100 €
investissement	5 000 €		5 000 €		5 000 €	5 000 €

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
 Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
 Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
 Mr LARDON Damien : Pour
 Mr CISSE Emmanuel : Pour
 Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
 Mr LE BOUCHER Franck : Pour
 Mr JUGE Didier : Pour
 Mme LE BRETON Carole : Pour
 Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
 Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
 Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
 Mr VERITE Mickael : Pour
 Mme RAGOT Christelle : Pour
 Mme POITOU Céline : Pour

CREDITS POUR LA BIBLIOTHEQUE 2023

La bibliothèque est gérée par l'association Familles Rurales.

Rappel des crédits votés pour la bibliothèque en 2022. : 1 270 € versé sur présentation de factures

- 1050 € pour l'achat de livres
- 220 € pour l'achat de fournitures.

Par courrier du 21 octobre 2022, l'association demande une subvention de 1270€ pour l'achat de livres et de fournitures (courrier reçu après la réunion de la commission de finances)

Vu la demande et après en avoir délibéré le Conseil municipal, l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** les crédits scolaires suivants : 1 270 € sur présentation de factures

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme POITOU Céline : Pour

RAPPORT D'ACTIVITE VEOLIA 2021

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe que la commune du Breil sur Merize a été destinataire de la synthèse du rapport d'activité 2021 du délégataire en charge de l'assainissement collectif : VEOLIA

Il expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission de la synthèse du rapport annuel d'activités du délégataire VEOLIA en charge de l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** de prendre acte de la synthèse du rapport d'activité de VEOLIA pour

l'exercice 2021.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

LA FIBRE :

Pour le passage à la fibre, Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe que la commission est toujours en étude sur le sujet. Mr VERITE, conseiller municipal se rajoute en tant que membre de la commission. Sur proposition de Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe, la commission va solliciter le savoir de Mr LEDRU , 9^e Vice-président de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien au service des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et Ressources Humaines

AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DSP ASSAINISSEMENT

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint explique que le contrat de la délégation de service public de l'assainissement prendra fin au 31 décembre 2023.

A cet effet, il est nécessaire de lancer un marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage :

Objectifs :

- Évaluer la pertinence et la faisabilité des projets ainsi que les moyens à mobiliser,
- Inciter à la coordination et à la mutualisation des coûts,
- Faciliter la mise en œuvre et l'aboutissement des projets,
- Proposer un accompagnement dans des procédures administratives et juridiques complexes qui peuvent décourager certaines collectivités,
- Conseiller les collectivités pour retenir un ou plusieurs prestataires,
- Accompagner les collectivités dans leur choix du mode de gestion de leurs services publics de distribution d'eau et d'assainissement collectif,
- Informer sur les aides et subventions existantes,

- Suivre le déroulement de la procédure jusqu'au lancement du projet ou le choix du prestataire.

Prestations :

- Définition des besoins et des résultats attendus en concertation avec le maître d'ouvrage (objectifs, contraintes techniques, économiques, environnementales...),
- Analyse coûts/bénéfices du projet,
- Étude des opportunités de mutualisation et de coordination avec d'autres acteurs concernés,
- Élaboration d'un planning prévisionnel cohérent (type de procédure à privilégier, délais réglementaires...),
- Élaboration des pièces nécessaires au dossier de consultation des entreprises (CCTP, acte d'engagement...),
- Lancement de la procédure de consultation (publicité préalable, mise à disposition des documents du DCE...),
- Analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse, présentation des conclusions au maître d'ouvrage et aide au choix du prestataire,
- Préparation et envoi des courriers de réponse aux candidats, notification du marché et envoi de l'ordre de service de démarrage,
- Élaboration du dossier de demande de subventions le cas échéant,
- Assistance au lancement d'une procédure de délégation de service public d'assainissement.

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint demande au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire ou un représentant à lancer le marché pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire ou un représentant à lancer le marché pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme POITOU Céline : Pour

CONTRAT ELECTRICITE

La commune avait lancé en 2020 un contrat de fourniture d'énergie électrique pour différents points de livraison sur la commune. Celui-ci prendra fin au 31 décembre 2023, il faudra prévoir de lancer un nouveau marché courant de l'année 2023.

En 2022, nous avions fait un avenant pour une durée d'un an pour deux points de livraison (cantine et salle polyvalente). Nous arrivons au 31 décembre 2022 au terme de l'échéance.

Aussi, la collectivité a demandé un avenant au contrat pour une durée d'un an.

Nous avons reçu l'offre de notre prestataire qui est très élevée pour ledit avenant. Nous avons donc demandé une offre auprès d'un autre prestataire et sommes en attente d'un retour.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal de la nécessité d'une décision modification pour alimenter le chapitre « Charge du personnel et frais assimilés »

Il propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante dont le détail, figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 700,00 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ **ACCEPTE** d'apporter au Budget primitif 2022 cette décision modificative équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour

Mr LARDON Damien : Pour

Mr CISSE Emmanuel : Pour

Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour

Mr LE BOUCHER Franck : Pour

Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour

Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

REEMPLACEMENT DE MR LE MAIRE

Par mail à ces adjoints et conseillers municipaux, Mr le Maire a informé ceux-ci de sa démission en tant qu'élu communautaire et membre du conseil d'administration du Centre Lares de Montfort Le Gesnois. Il a été décidé que :

- Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint le remplacera en tant qu'élu communautaire au sein de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien,
- Mme FOUGERAY, Conseillère municipale, au sein du Centre Lares.

Vote :

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme POITOU Céline : Pour

PAROLES AUX ADJOINTS

Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe informe :

- Que des logiciels pour les prises de rendez-vous dans le cadre des titres sécurisés, sont en cours d'études.

Mr MARAIS, 3^{ème} Adjoint informe

- Que le four de la cantine a été installé et sera fonctionnel le lendemain,
- Que les enduits de la Maison dite « Brillant » ont été effectués et la porte de l'école a été changée.

Mr LARDON, 5^{ème} Adjoint, informe :

- Que la boîte à livres, à l'initiative de la CMJ, a été installée et inaugurée à côté de la boulangerie et que cela fonctionne bien.

- Que l'école a effectué un exercice d'incendie et souhaiterait dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) avoir un système d'alerte plus perfectionné.
- Que l'association des parents d'élèves remercie les élus de l'aménagement pour la sécurisation de l'école. Les élus ont demandé une signalisation de la présence de l'école par des panneaux ou autres indicateurs.
- Qu'un projet artistique « Street Art » sur des murs est en cours et que le thème est le rêve.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du conseil municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 :

Mr ESNAULT, 1er Adjoint informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2022/Z0024 : 9 Rue Armand Charbonnier,
- 2022/Z0025 : 13 Rue Coupry,
- 2022/Z0026 : 8 Rue du Jalais

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr ESNAULT, 1er Adjoint informe

- Que le plateau devant l'école et le marquage au sol est fait. Il reste à venir le radar pédagogique.
- Que la cérémonie du 11 novembre a lieu Place du monument suivi d'un vin d'honneur.
- Qu'un Marché de Noël aura lieu le 9 décembre 2022 au Breil sur Mérize.
- De la date des vœux du Maire pour le personnel au 16 décembre 2022 à 17h30 et pour les habitants du Breil sur Mérize au 13 janvier 2022 à 19h.

DEVIS :

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe des devis ci-dessous :

- Pour le bulletin municipal et livret d'accueil,
- Pour le destructeur et coffre-fort pour la France Service.

COURRIERS

- Courrier de demande d'une subvention du Centre de Formation des Apprentis de la Sarthe : refus des élus,
- Courrier de Véolia qui informe d'un risque de délestage sur le réseau électrique des installations des services de l'eau et de l'assainissement,
- Carte de remerciements pour les condoléances envoyées à la famille de Mr RAPICAULT.

Séance levée à 23h15

Le 1^{ER} Adjoint,
Raymond ESNAULT

Secrétaire de séance
Conseillère municipale
Mikaëla VAILLANT